

M. Barnett: Merci, monsieur l'Orateur, je voulais simplement être sûr que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait jouir de la célébration du premier juillet.

M. Knowles: Merci beaucoup.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt l'honorable député de Timiskaming (M. Peters). L'honorable député me dit qu'il faisait allusion au directeur du Restaurant du Parlement, dont les états de service ont été examinés par le comité mixte de cette Chambre et de l'autre endroit. L'honorable député m'informe aussi que le comité a recommandé que ce monsieur soit démis de ses fonctions. Je ne connais pas les détails de l'affaire, mais il me semble étrange, une fois qu'un comité reconnu et désigné par la Chambre et l'autre endroit a fait certaines recommandations, que la Commission de la régie intérieure agisse contrairement à cette recommandation et accorde une forte augmentation de salaire à cette personne. Personnellement, monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a d'autres personnes employées dans l'enceinte de cet immeuble qui méritent plus que la personne que j'ai mentionnée de recevoir pareil dédommagement.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé) propose:

Que lorsque la Chambre ajournera, plus tard aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'au lundi 27 septembre 1965, à 2 heures et demie de l'après-midi, pourvu, bien entendu, que si M. l'Orateur est convaincu, après consultation avec le gouvernement de Sa Majesté, que l'intérêt public semble exiger que la Chambre se réunisse plus tôt pendant l'ajournement, il puisse en donner avis, et sur ce, la Chambre se réunira au moment indiqué dans cet avis et procédera à ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date-là.

Au cas où M. l'Orateur serait incapable d'agir, pour raison de maladie ou pour quelque autre cause, l'Orateur suppléant agira à sa place aux fins de cet ordre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'objection à donner mon consentement à la proposition du président du Conseil privé. Seulement, je voudrais savoir, avant que nous partions en vacances, si le président du Conseil privé, de même que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et tous les ministres du cabinet, auront ample-

[L'hon. M. McIlraith.]

ment le temps, pendant ces trois mois, d'étudier les propositions du Crédit social visant à doter le Canada d'une administration saine.
(Rires)

[Traduction]

L'hon. M. Monteith: L'argent libre de toute dette! Le ministre des Finances l'adoptera sûrement.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer à mon honorable ami que c'est inutile d'y penser.

(La motion est adoptée.)

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTUDE DU BILL CONCERNANT L'«AETNA CASUALTY AND SURETY COMPANY OF CANADA»

M. A. J. P. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur, puis-je implorer l'indulgence de la Chambre? Ce matin, le Sénat a déferé à la Chambre le bill S-18, constituant en société l'*Aetna Casualty and Surety Company of Canada*. Avec le consentement unanime de la Chambre, je proposerais que nous revenions aux mesures d'initiative parlementaire et que la pétition relative à une loi constituant en corporation l'*Aetna Casualty and Surety Company of Canada*...

Des voix: Non!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! De toute évidence, la Chambre ne consent pas à l'unanimité à ce que l'honorable député propose sa motion.

M. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé obtenir le consentement unanime de la Chambre car, autrement, l'adoption de ce bill sera retardée de trois mois et il s'agit d'une question très importante. Je regrette que la Chambre ne m'accorde pas son consentement unanime.

M. Grégoire: Reprenez-vous dans trois mois.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à suspendre la séance jusqu'à ce qu'elle soit convoquée par la présidence?

Des voix: Entendu!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, sonnera-t-on le timbre?

M. l'Orateur suppléant: Oui, le timbre sonnera pour convoquer les honorables députés.

(À 8 h. 20 du soir, la séance est suspendue.)